



Dossier d'information

École Notre Dame de Toulvern

ÉCOLE NOTRE-DAME DE TOULVERN

20, rue des Frères Lumière 56000 Vannes

tél : 02 97 49 94 01

secretariat@notre-dame-de-toulvern.fr

<https://notre-dame-de-toulvern.fr>

L'école Notre-Dame de Toulvern a été fondée en 2011 par quatre familles. C'est une école indépendante de confession catholique.

Elle fait partie de l'établissement qui regroupe l'école maternelle, le primaire et le collège Notre-Dame de Toulvern.

Elle est gérée par l'Association Éducation en Morbihan et soutenue par la Fondation pour l'école.

1. Projet éducatif

a. Objectifs de l'école

L'école souhaite transmettre aux enfants un enseignement intellectuel de qualité et une formation spirituelle et humaine solide.

Elle veut également leur permettre de développer leurs talents à travers des propositions variées, l'objectif du projet pédagogique étant d'aider les enfants à prendre conscience de leurs richesses personnelles pour en tirer le meilleur.

L'école entretient des **relations de confiance et de transparence avec les parents, premiers éducateurs de leurs enfants**. Elle leur apporte son soutien pour l'instruction et, dans le domaine qui lui est propre, exerce l'autorité que ces derniers lui délèguent.

Les instituteurs sont recrutés sur leurs compétences professionnelles et leur adhésion réelle au projet.

L'école favorise des **classes à petits effectifs** pour permettre un suivi personnalisé de chaque élève.

Tout est mis en œuvre pour que chacun aime son école et s'y sente heureux !

b. Une formation intellectuelle de qualité

L'école a pour double mission :

- d'apprendre à bien lire, écrire, et compter à ses élèves.
Raison d'être de l'école primaire, ces apprentissages fondamentaux sont le socle sur lequel repose toute la formation ultérieure. Leur acquisition constitue l'un des objectifs majeurs de l'école.
- de donner aux enfants les premiers éléments de culture générale en français, histoire, géographie, sciences... nécessaires à leur enracinement et à travers lesquels ils peuvent acquérir le sens du beau, du bien, du vrai.

c. Pédagogie

Pour remplir ces deux objectifs et tout en respectant les programmes officiels, la pédagogie de notre école fait appel à la fois à des méthodes classiques éprouvées, structurées et simples et à des méthodes innovantes :

- **Pédagogie Montessori en petite et moyenne section** (détails en annexe)
- **Apprentissage de la lecture** : méthode analytique et syllabique (la pédagogie Jean qui rit, manuel de lecture Cuissart ou Fransya par exemple). Pratique quotidienne de la lecture orale pendant tout le primaire.
- **Etude de la grammaire** : il s'agit de construire l'esprit en procédant du plus simple au plus complexe (du mot vers la phrase), et en accordant une place primordiale à l'analyse logique et grammaticale.
- **Conjugaison et orthographe** : apprentissage des règles donnant à l'enfant les repères nécessaires pour écrire correctement.
- **Maîtrise de l'écrit** : nombreux exercices de style, d'orthographe (dictées fréquentes), de vocabulaire, afin de s'assurer que l'élève puisse nuancer, mettre en forme ses idées et préciser sa pensée. Rédactions.
Exigence en graphisme, écriture et soin des cahiers. Utilisation du stylo plume dès le CP.
- **Mathématiques** : méthode de Singapour.
Cette méthode se déroule en trois étapes :
 - une approche concrète qui passe par la manipulation
 - une approche schématisée qui passe par la verbalisation
 - une approche abstraite qui passe par l'utilisation des symboles mathématiques.L'enjeu étant d'aider les élèves à faire le lien entre le monde du concret et celui de l'abstrait. **Les 4 opérations** sont abordées dès le CP puis les notions de **fractions** et de **décimaux**. Ces notions sont répétées et approfondies chaque année. Pratique de nombreux **problèmes, calcul mental**.
- **Histoire** : Apprentissage chronologique.
- **Travail de la mémoire : leçons** à apprendre **par cœur** dans toutes les matières, avec le souci de faire réfléchir les élèves sur celles-ci afin de les aider à apprendre intelligemment. Récitation régulière de beaux textes de la littérature française (**poésies**) ce qui permet une mémoire entraînée et inépuisablement riche.

Chaque élève est régulièrement noté dans toutes les matières fondamentales et de culture générale à l'écrit comme à l'oral.

d. Une attention à la personne dans toutes ses dimensions

Pour permettre à chaque enfant de s'épanouir et de développer ses talents, l'école met en place tout au long de l'année, différentes propositions.

Elle peut faire appel à des bénévoles, recrutés pour leurs compétences, pour encadrer ces activités. Ceux-ci peuvent être des parents d'élève ou des personnes convaincues par le projet de l'école. Ces bénévoles s'engagent pour une période définie avec la direction.

Depuis la création de l'école, les élèves ont bénéficié de cours de menuiserie, dessin, peinture, travaux manuels, modelage, théâtre, travail vocal, chant, jardinage...

e. Une transmission vivante de la Foi

L'école Notre-Dame de Toulvern est de confession catholique, en communion avec l'église diocésaine et reconnue par Monseigneur Centène, évêque de Vannes. Celui-ci a nommé le Père Arnauld Calonne, recteur d'Arradon, pour nous accompagner spirituellement.

L'école est ouverte à tous quelle que soit sa religion.

La vie quotidienne de l'école est vécue en référence aux valeurs de l'Évangile et rythmée par le calendrier liturgique.

La prière est dite chaque matin et au moment des repas, et notre aumônier vient régulièrement célébrer la messe et rencontrer les enfants. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, recevoir le sacrement de réconciliation.

Chaque classe bénéficie d'une séance hebdomadaire de catéchisme. L'enseignement religieux faisant partie intégrante du projet éducatif, tous les élèves y participent.

L'école ne prépare pas les enfants aux sacrements. Les parents doivent se mettre en lien avec leur paroisse pour que leur enfant suive une préparation.

f. Une éducation humaine et morale solide

L'école contribue à préparer les hommes et les femmes dont notre monde a besoin.

Elle s'attache à la formation du caractère et des valeurs morales en insistant sur le sens de l'effort et de la persévérance, le sens de l'amitié et de la parole donnée, l'honnêteté, l'esprit d'équipe, le sens du bien commun...

L'école éduque aussi à la politesse et à la prévenance.

Un système d'équipes rassemblant des élèves des différentes classes éduque les enfants à la responsabilité (les plus grands aidant les plus petits), au bon exemple, à la vie avec des personnes que l'on ne choisit pas et à l'esprit de service.

2. Organisation de l'école

a. Le lieu

L'école Notre Dame de Toulvern est actuellement au 20 rue des Frères Lumière.

b. Les classes

L'école accueille les enfants à partir de la Petite Section en 7 classes : PS-MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Cette répartition peut évoluer en fonction des inscriptions. Les enfants portent une blouse.

c. Le rythme

Les cours ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 20. Les heures du matin sont réservées à l'étude des mathématiques et du français qui nécessitent le plus d'attention et de concentration. L'après-midi est consacrée aux matières de culture générale (sciences, histoire, géographie, anglais), au catéchisme, au sport, au chant, aux travaux manuels... La journée d'école se termine par un temps d'étude qui permet aux enfants de faire leur travail écrit. Les leçons sont apprises à la maison.

Les vacances sont celles de l'académie de Rennes. Seules les vacances d'été peuvent être modulées.

d. Les repas

L'école ne dispose pas de service de restauration. Cependant il est possible, pour les élèves qui ne peuvent pas rentrer chez eux, d'apporter, dans une boîte isotherme, un repas chaud préparé à la maison et de déjeuner sur place. Le repas est pris en équipe sous la responsabilité d'un adulte.

e. L'engagement des parents

Le bon fonctionnement de l'école est intimement lié à l'engagement et à l'esprit de service des parents. En plus du suivi sérieux du travail de leurs enfants, ils sont sollicités pour le ménage et différents services, en fonction de leur temps et de leurs talents : animation d'ateliers, gestion de l'école, organisation des ventes et de la kermesse, bricolage et entretien des bâtiments, réalisation de la lettre aux amis, organisation des inscriptions à la cantine, planning de ménage, recherche de donateurs...

f. Référentiel qualité :

Depuis 2013, l'école est engagée dans une démarche de qualité proposée par la Fondation pour l'école, sous le nom de Référentiel qualité des écoles libres ou projet Gabriel. Il vise à améliorer la qualité dans les écoles indépendantes, en leur donnant un accès facile aux bonnes pratiques recommandées par des professionnels chevronnés de l'enseignement privé. Cela concerne des domaines aussi essentiels que l'acquisition des connaissances, le suivi des élèves, la relation avec les parents, la gestion du personnel, la communication....

Une fiche de suggestion est mise à disposition de tous, en vue d'améliorer le fonctionnement de l'école.

3. Administration et direction de l'école

a. L'association Education en Morbihan

L'école est gérée par l'association « Education en Morbihan » à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. L'association est dirigée par un conseil de 12 membres. Un tiers des membres est constitué prioritairement de parents d'élèves.

L'association est constituée d'un bureau composé par : un président (M. Devys), un secrétaire (M. Javelas), un trésorier (M. Levoyer).

Elle compte également des membres actifs chargés de l'administration, la communication, de l'organisation des ventes et événements (kermesse), de la sécurité, de la recherche des dons et subventions, de l'élaboration des projets à venir, et de la coordination des bénévoles pour toutes les activités et manifestations nécessaires au bon fonctionnement ou organisées autour de l'établissement...

b. La direction de l'école

La direction de l'école met en œuvre les orientations stratégiques définies par l'association. Elle est garante de l'application du projet pédagogique de l'école, du respect des règlements en vigueur.

Elle assure l'encadrement du personnel et la cohésion de l'équipe enseignante, et entretient des relations de confiance avec les parents.

Elle est le représentant légal vis-à-vis de l'inspection académique et du rectorat, de la préfecture, et de la mairie.

Règlement administratif et financier

1. Règlement administratif

Avant toute candidature, merci de bien vouloir prendre contact avec la directrice

Un rendez-vous et une visite de l'école vous seront proposés puis, si vous le désirez, un dossier d'inscription vous sera remis. Pour les élèves arrivant en cours de primaire une matinée de test sera organisée à l'école.

La confirmation de l'inscription vous sera communiquée ultérieurement.

2. Règlement financier

- Frais d'inscription

Ils s'élèvent à 100€ pour le premier enfant, 90 € pour le second, 80€ pour le troisième et les suivants. Les inscriptions sont à verser sous forme de chèque (à l'ordre d'Education en Morbihan) pour un encaissement en juillet. **Ces frais ne sont pas remboursables en cas de désistement.** Ils comprennent les frais de dossier mais aussi l'achat des fournitures de chaque élève pour toute l'année scolaire. Les parents s'occupent de la composition de la trousse et de sa réserve pour l'année. Une liste est fournie aux familles début juillet.

- Frais de scolarité

Les frais de scolarité s'élèvent à 185 € par mois pour un enfant inscrit
Une réduction est consentie pour les enfants supplémentaires, inscrits, qu'ils soient à l'école ou au collège :

- 2^{ème} enfant : réduction de 10 € par mois
- 3^{ème} enfant : réduction de 20 € par mois
- 4^{ème} enfant : réduction de 40 € par mois
- 5^{ème} enfant : réduction de 60 € par mois
- 6^{ème} enfant : réduction de 80€ par mois

Les frais de scolarité sont payés impérativement **au début de chaque mois (avant le 5)**, sur 10 mois, de septembre à juin, par virement automatique. Le règlement en début de mois est impératif, il conditionne le bon règlement des salaires des enseignants, nous vous remercions de prendre toutes dispositions pour le garantir.

Pour le mois de septembre, un chèque est demandé à l'inscription. Il sera encaissé début septembre. **Ce 1^{er} mois n'est pas remboursable en cas de désistement.**

En cas d'interruption de la scolarité en cours d'année autre que pour des raisons importantes (mutation professionnelle...) ou en accord avec la direction, les mensualités de l'année restent dues à l'école. En cas de renvoi d'un élève en cours d'année, le trimestre commencé reste dû.

Des bourses peuvent être délivrées aux familles qui en font la demande auprès d'associations telles que « l'Association Education Solidarité »

(<http://www.asseducsol.com/docum/Form.html>).

Le salaire versé aux enseignants étant tributaire des cotisations scolaire, il est essentiel que ces bourses soient versées en début de mois ou de trimestre à l'association, et non en fin.

Nous vous demandons de prendre toute disposition pour le garantir.

FRAIS de SCOLARITE - Année 2020-2021								
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^{ème} enfant	6 ^{ème} enfant	Total / mois
Aîné en primaire ou maternelle	1 enfant	185 €						185 €
	2 enfants	185 €	175 €					360 €
	3 enfants	185 €	175 €	165 €				525 €
	4 enfants	185 €	175 €	165 €	145 €			670 €
	5 enfants	185 €	175 €	165 €	145 €	125 €		795 €
	6 enfants	185 €	175 €	165 €	145 €	125 €	105 €	900€

Aîné au collège et suivant(s) au primaire	1 enfant	255 €						255 €
	2 enfants	255 €	175 €					430 €
	3 enfants	255 €	175 €	165 €				595 €
	4 enfants	255 €	175 €	165 €	145 €			740 €
	5 enfants	255 €	175 €	165 €	145 €	125 €		865 €
	6 enfants	255€	175€	165 €	145 €	125 €	105 €	967€

2 enfants au collège et suivant(s) au primaire	1 enfant	255 €						255 €
	2 enfants	255 €	245 €					500 €
	3 enfants	255 €	245 €	165 €				665 €
	4 enfants	255 €	245 €	165 €	145 €			810 €
	5 enfants	255 €	245 €	165 €	145 €	125 €		935 €
	6 enfants	255 €	245 €	165 €	145 €	125 €	105 €	1040€

FRAIS d'INSCRIPTION - Année 2020-2021								
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^{ème} enfant	6 ^{ème} enfant	Total
Primaire et/ou collège	1 enfant	100 €						100 €
	2 enfants	100 €	90 €					190 €
	3 enfants	100 €	90 €	80 €				270 €
	4 enfants	100 €	90 €	80 €	80 €			350 €
	5 enfants	100 €	90 €	80 €	80 €	80 €		430€
	6 enfants	100 €	90 €	80 €	80 €	80 €	80€	510€

Ecole Notre-Dame de Toulvern
 20 rue des Frères Lumière 56000 Vannes
 Tel : 02 97 49 94 01
secretariat@notre-dame-de-toulvern.fr
 Directrice: Mathilde Desjars

Dossier d'information



ÉCOLE NOTRE-DAME DE TOULVERN

Association Education en Morbihan
 3 rue des Frères Lumière 56000 Vannes
president@notre-dame-de-toulvern.fr
 Président : Arnauld Devys

o Cantine

L'inscription à la cantine se fait pour le trimestre.

	Repas régulier	Repas occasionnel
1 enfant	1,00€	2,00€
2 enfants	1,90€	3,90€
3 enfants	2,70€	5,70€
4 enfants	3,20€	7,30€
5 enfants	3,90€	8,70€
6 enfants	4,50€	9,90€

Elle double en cas de repas exceptionnel. Elle est réévaluée chaque année

Rappel : le repas est apporté par l'élève.

o Garderie

Une garderie pour les enfants de l'école et du collège, sous la surveillance de madame Sabrina Lesaux est proposée les lundi, mardi et jeudi soir de 16h20 à 17h45.

L'inscription peut se faire au trimestre, ou de façon occasionnelle (inscription la veille au plus tard, sous réserve de disponibilité via le carnet ou par mail. Facturation au mois.) et ce pour un ou plusieurs jours par semaine au choix.

Les enfants inscrits se rassembleront à 16h20 dans la cantine avec Sabrina.
Un espace garderie et un espace devoirs (en autonomie) seront mis en place.

A titre d'information la participation par soir pour l'année 2019/2020 réglable en début de trimestre s'élève à :

2,5 euros par soir, 2 euros par enfant supplémentaire de la même fratrie.

4 euros pour un enfant inscrit ponctuellement, 3 euros par enfant supplémentaire de la fratrie

Si des parents étaient en retard pour venir chercher leur enfant, (après 16h30), celui-ci serait pris en charge par la garderie, et les 4 euros seraient alors facturés quelle que soit l'heure d'arrivée des parents par la suite. Il est possible de venir chercher les enfants en horaire décalé, à partir de 17h, au 1/4 de chaque heure, mais la facturation ne change pas.

Règlement intérieur

Ce règlement intérieur est au service du projet éducatif de l'école Notre Dame de Toulvern.

Il permet de bien vivre ensemble en respectant chacun. Tous, enseignants et éducateurs, salariés ou bénévoles, parents et élèves doivent se sentir responsables et solidaires de la bonne marche de l'établissement afin que l'ambiance y soit agréable et que chacun puisse s'y épanouir.

Chaque famille reçoit ce règlement, le lit attentivement avec son enfant et s'engage à le respecter en le signant. Chaque élève reçoit et signe en début d'année la charte du bon écolier.

Tout adulte intervenant dans l'école est tenu de le faire respecter.

1. Ponctualité – Entrées et sorties des locaux

- Entrées

L'accès à l'école matin, midi et soir se fait par le parking du centre de loisirs de Kerniol. Pour y accéder à partir du rond-point de la clinique Océane, emprunter l'avenue Paul Cézanne, puis tourner à gauche rue Gustave Courbet (en face de la salle de sport du Foso), passer devant l'école élémentaire de Kerniol, puis suivre les indications "ferme de Kerniol" sur la gauche. Le parking se situe au fond de l'impasse de la rue Maurice Genevoix. Au fond à droite de ce parking vous pourrez accéder à l'école par l'allée qui contourne le centre aéré et arrive sur notre terrain par l'arrière, où nous avons installé un portillon.

Cf plan ci-joint et coordonnées GPS du parking :

<https://goo.gl/maps/gQDj4isDF2S2hzB17>

Le matin, les élèves sont accueillis au portillon par un surveillant à partir de 8h15.

Il est demandé d'arriver à l'école au plus tard à 8h25 pour avoir le temps de se préparer, la classe démarrant à 8h30.

Le portail est fermé à 8h30.

En cas de retard, l'accueil se fera à partir de 8h45 au portail du 20 rue des Frères Lumières.

L'après-midi, les élèves sont accueillis au portillon à partir de 13h15 et la classe reprend à 13h30.

Les retards répétés sont sanctionnés.

- Sorties

Pour le déjeuner, les parents viennent chercher leur enfant à 12h.

Le portillon est fermé à 12h15. La sortie a lieu à 16h20 et l'école est fermée à 16h30.

- Responsabilité

L'école est responsable des enfants dès qu'ils sont confiés à un adulte (à partir de 8h15 et de 13h15), et jusqu'à ce qu'ils soient confiés à la personne qui vient les chercher (à partir de 12h et 16h20). Dès qu'il a été confié à l'adulte qui vient le chercher, l'enfant est sous la responsabilité de celui-ci, y compris dans la cour de récréation.

- Oublis

Les enfants étant responsables de leurs affaires, les parents ne doivent en aucun cas les apporter à l'école au cours de la journée. Les élèves ne sont pas autorisés à retourner dans leur classe après les cours pour rechercher des affaires oubliées.

2. Assiduité - Santé

Toute absence ou retard doit être justifié.

Les dates des vacances (selon le calendrier distribué en début de l'année scolaire) doivent être respectées. Les élèves ne sont pas autorisés à prendre des congés en dehors de ces dates.

De même, les rendez-vous extérieurs (médicaux ou autres) sont pris en dehors des horaires scolaires. Seules certaines rééducations peuvent empiéter sur le temps scolaire, en accord avec l'enseignant et le chef d'établissement.

Les demandes d'absences pour raison exceptionnelle et sérieuse doivent être présentées par écrit au directeur à l'avance.

Toute absence pour imprévu grave ou maladie et tout retard doivent être signalés au plus tôt par téléphone (02.97.49.94.01) avant l'heure de rentrée. Pour les absences, cette information doit être confirmée au retour de l'élève par un mot écrit à remettre à l'enseignant.

A chaque demi-journée, les enseignants notent sur le registre d'absence les présences et les absences des élèves. Les familles qui n'ont pas prévenu de l'absence ou du retard de leur enfant sont alors immédiatement contactées par l'école. L'école reporte sur les carnets scolaires le nombre d'absences et de retards.

Toute absence pour maladie dépassant 4 jours consécutifs sera obligatoirement justifiée par un certificat médical.

Les maladies infantiles et la présence de poux doivent obligatoirement être signalées et traitées. Les enfants atteints d'une maladie contagieuse entraînant éviction[‡] ne peuvent être acceptés à l'école.

Il est interdit de venir à l'école avec un médicament dans la poche ou le cartable. Seul le directeur a autorité pour faire distribuer à un enfant des médicaments prescrits par ordonnance médicale. Tout autre médicament est exclu.

En cas de besoin, l'école dispose d'une pharmacie permettant d'apporter des soins élémentaires aux enfants, sous réserve de l'accord des parents lors de l'inscription de l'élève et en l'absence de toute contre-indication dont elle aurait connaissance. Les soins ne seront apportés que par les personnels de l'établissement explicitement autorisés par le directeur.

[‡] Selon la réglementation en vigueur pour les collectivités d'enfants (cf. www.sante.gouv.fr).

3. Respect de soi et des autres

- Tenue

Les élèves portent un tablier à manches longues, toujours propre et boutonné. Celui-ci est emporté à la maison à la fin de chaque semaine et doit être rapporté propre et en bon état le lundi matin.

Les élèves des classes de PS /MS et GS et CP sont en chausson dans la classe.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée pour chacun (les décolletés, shorts et jupes courtes, **pantalons troués sont interdits**).

Les tenues de sport (vêtements et chaussures) sont strictement réservées aux activités sportives.

Un soin particulier est porté également à la propreté des mains, notamment au retour de la récréation et avant le repas.

Les cheveux sont courts pour les garçons, attachés pour les filles, et de couleur naturelle.

- Silence

L'ordre et le calme sont la règle dans les locaux de l'école.

Il est interdit de courir dans les couloirs, ainsi que d'y faire du bruit.

- Politesse – Langage

Les élèves doivent respecter les règles essentielles de politesse et de courtoisie. Il convient d'éviter tout vocabulaire impoli ou grossier et d'utiliser les expressions de courtoisie telles que « Bonjour Madame », « S'il vous plaît, ... », « Merci, ... ». Les enfants du primaire vouvoient les adultes.

En classe, les élèves lèvent la main pour demander la permission de prendre la parole. Lorsqu'un adulte entre dans une classe, les élèves se lèvent par respect.

4. Respect et entretien du matériel, fournitures scolaires

Maintenir les locaux, le mobilier et tout autre matériel en ordre et en bon état contribue à l'ambiance de travail et constitue l'une des composantes du respect dû à ceux, élèves et éducateurs, qui travaillent quotidiennement dans l'école. Ce sont les parents qui par roulement se chargent du ménage de l'école.

Toutes les affaires personnelles doivent être marquées au nom de l'élève : vêtements, objets personnels et fournitures scolaires. Les élèves veilleront à ne pas laisser traîner leurs affaires et à utiliser le porte-manteau qui leur est attribué.

Les élèves sont priés de prendre le plus grand soin des manuels scolaires qui leur sont prêtés par l'école. Une pénalité financière peut être demandée en fonction de la dégradation et le cas échéant, les livres trop abimés ou perdus sont remplacés sans délai, à la charge de la famille.

Les gadgets, cartes, pogs, chewing-gums, jeux électroniques ou objets ayant un caractère dangereux sont interdits à l'école.

Le matériel électronique (lecteurs audio, baladeurs, téléphones portables...) et objets de valeur (bijoux, argent, calculatrices...) ne sont pas autorisés. En aucun cas, l'école ne peut être rendue responsable des pertes ou détériorations.

Les trocs, échanges de gadgets, de revues ou d'objets de collection entre élèves sont également interdits au sein de l'établissement.

Le dernier sorti d'une pièce (classe, W-C, lavabos, etc.) veille à laisser la pièce en ordre et dans le plus grand état de propreté. Les papiers et autres détritrus sont jetés dans les corbeilles.

Chacun respecte les installations, le mobilier, le matériel pédagogique et le matériel de sécurité (extincteurs et alarmes) de l'école.

Le cas échéant, les réparations consécutives à des dégradations volontaires seraient à la charge des parents des élèves responsables de ces dégradations.

Les objets trouvés sont rapportés dans le bureau de la direction.

A chaque période de vacances, les objets et vêtements non marqués et non réclamés sont donnés à des œuvres caritatives.

La qualité du cadre de vie est l'affaire de tous : les élèves ainsi que tous les intervenants dans l'école auront à cœur de signaler tout défaut de matériel qu'ils pourraient remarquer ou qu'ils auraient provoqué.

5. Récréations et déplacements dans l'école

Tous les déplacements se font en ordre, dans le calme et sous la surveillance d'un adulte. Il est strictement interdit aux élèves d'entrer seuls sans autorisation dans les classes.

Sur la cour de récréation, seuls sont autorisés les balles et ballons en mousse (sauf en cas de pluie), les cordes à sauter avec poignées en plastique, les élastiques.

Les élèves peuvent utiliser les divers jeux proposés par l'école à condition de les ranger soigneusement à la fin de chaque récréation.

Les jeux violents sont interdits en récréation.

En cas de dispute, les élèves ne doivent pas se faire justice eux-mêmes, mais aller en référer au surveillant.

6. Déjeuners

L'école n'est pas responsable de la qualité des repas apportés et sa responsabilité ne saurait être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire.

Pour des raisons réglementaires, il n'est pas possible de réchauffer les repas à l'école. Les échanges de denrées alimentaires entre élèves sont rigoureusement interdits.

Le repas commence par le bénédicité, les exigences de calme, de respect et de politesse sont les mêmes qu'en classe. Il est possible de parler, mais posément. Chacun veille à se tenir proprement et correctement, ainsi qu'à se comporter avec politesse vis-à-vis des surveillants.

A la fin du repas, les élèves participent à la remise en ordre de la salle.

Les manquements répétés à la discipline pourront faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive des « paniers-repas ».

7. Encouragements et punitions

C'est en travaillant dans le calme et avec sérieux que les enfants parviendront à s'épanouir en classe. Les enseignants veillent avec beaucoup de soin à souligner les efforts des élèves en les félicitant et les encourageant à bon escient.

Chaque enseignant entretient pour sa classe un système d'encouragement et de récompense (bons points, images...) qui permet de souligner non seulement les bons résultats des élèves, mais aussi leurs progrès et même leurs efforts.

Des médailles (soin, travail, conduite) sont régulièrement remises aux élèves pour les récompenser et les encourager.

En cas de manquement au respect des règles connues de tous (le manque de travail, les écarts de comportement ou l'indiscipline), au sein de l'école ou en sorties scolaires, l'école a un système de sanction pour le bien de tous.

La punition est progressive et proportionnée à l'acte qui l'a motivée. Toute punition doit être signée par les deux parents, sauf cas particulier.

- Les avertissements écrits sont communiqués aux parents par le directeur. Selon le cas, un rendez-vous est proposé aux parents afin de s'entretenir sur les difficultés rencontrées.
- L'avertissement peut être motivé soit par un manquement grave, soit par une accumulation de manquements plus légers. Il appelle des efforts soutenus pour un changement d'attitude.
- Trois avertissements entraînent une retenue à l'école en dehors des horaires de classe.
- Les cas graves ou les récidives peuvent conduire, si nécessaire, à une exclusion pour une durée déterminée, de la classe ou de l'école.

En cas de nécessité, l'élève en difficulté est amené à évaluer concrètement la progression de son comportement ou de son travail par un « contrat de bonne conduite » mis en place en concertation entre l'école et ses parents.

8. Implication des familles

L'implication des familles aux côtés de l'école dans la scolarité de leur enfant est une condition essentielle de son succès.

A l'inscription de l'enfant, les parents ou les responsables légaux signent le projet de l'école et s'engagent à coopérer dans ce cadre avec l'enseignant pour le bien de l'enfant.

Les cahiers de classe des élèves sont remis chaque vendredi soir aux parents et doivent être rapportés signés le lundi matin. Les notes de contrôle continu et de bilan font l'objet de relevés réguliers et de carnets trimestriels avec les appréciations du conseil de classe.

Le travail du soir nécessite un suivi régulier des parents. Le cas échéant, et selon leurs possibilités, ils peuvent être sollicités par l'enseignant pour aider plus particulièrement leur enfant en cas de difficulté ponctuelle, ou, exceptionnellement, pour faire appel à des spécialistes extérieurs en cas de difficultés persistantes ne pouvant être résolues par l'école seule.

Afin d'assurer aux élèves un travail sérieux et régulier, une réunion pédagogique est organisée au début de chaque année pour informer les parents des programmes et des méthodes employées dans chaque classe. Les parents sont ensuite invités à prendre rendez-vous avec les enseignants afin d'établir un contact personnalisé bénéfique à l'enfant. L'élève qui a du mal à travailler peut se voir proposer un « contrat de travail » : une fiche navette entre l'école et la famille fait le point sur ses progrès deux fois par semaine pendant un trimestre.

Le passage dans la classe supérieure est étudié en conseil de cycle.

Par ailleurs, dans le but de limiter les coûts de scolarité supportés par les familles, un certain nombre de tâches ou d'activités reposent sur l'aide bénévole des parents qui le peuvent. Cet acte de bénévolat fait donc dans son principe partie de l'implication des familles dans le projet d'école.

9. Sorties pédagogiques

L'école peut proposer des sorties à caractère pédagogique. Les sorties demandant un financement supplémentaire spécifique (sorties longues éventuelles) seront soumises au préalable à l'approbation des parents.

L'école pourra dans tous les cas rechercher des parents bénévoles pour aider les enseignants à encadrer les élèves ; les parents sont vivement encouragés à participer à cet encadrement.

10. Caractère religieux de l'établissement

L'école Notre Dame de Toulvern est un établissement de confession catholique. L'enseignement religieux fait partie intégrante du projet éducatif.

Tous les élèves y participent dans le respect de la religion de chacun.

La vie quotidienne de l'école est vécue en référence aux valeurs de l'Évangile et rythmée par le calendrier liturgique. La prière est dite chaque matin et au moment des repas, et notre aumônier vient régulièrement célébrer la messe et rencontrer les enfants. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, recevoir le sacrement de réconciliation.

Chaque classe bénéficie d'une séance hebdomadaire de catéchisme. L'enseignement religieux faisant partie intégrante du projet éducatif, tous les élèves y participent.

Les maximes du bon écolier **de Notre-Dame de Toulvern**

Obéissance

J'obéis tout de suite. Je respecte le silence.
Je lève le doigt avant de parler pour demander la parole.

Travail

Je suis attentif en classe.
Je travaille seul.
Mon travail à la maison est fait correctement.

Tenue

Je me tiens bien en classe.
Je marche posément dans les couloirs.
Ma blouse est propre et boutonnée.

Ordre et soin

Je range mon casier.
Mes cahiers sont bien tenus.
J'ai toujours toutes mes affaires.
Je prends soin du matériel scolaire.

Respect

Je sais écouter et respecter les autres.
Je parle correctement.
Je suis bon camarade en récréation.
Je montre le bon exemple.
Je rends service.

Politesse

Je salue les maîtresses en arrivant et en partant.
Je me lève quand un adulte rentre dans la classe.
Je frappe avant d'entrer dans une pièce.

Piété

J'ai une tenue respectueuse pendant la prière.